

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE L'OURCQ AMONT ET DU CLIGNON

ETUDE GLOBALE POUR LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES SOLS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AVAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION n°1 du lundi 22 janvier 2024 : réunion de lancement

Etaient présents :

- M. LEVEQUE Yves, Président du Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon, y.leveque02@gmail.com
- Mme CAQUARD Laëtitia, Animatrice CTEC Grand cycle de l'eau, Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon, sigbv-ourcq-amont@orange.fr
- Mme DWORNIK Marie, Animatrice bassin versant, USAGMA, m.dwornik@griv.fr
- M. HINAULT François, Animateur bassin versant, USAGMA, f.hinault@griv.fr
- M. ERNEST Olivier, Chargé d'opérations, Agence de l'eau Seine Normandie, ernest.olivier@aesn.fr
- M. PHILIPON Vincent, Vice-Président de la CC de Retz en Valois, Maire de Chouy, vphilipon@orange.fr
- Mme HIBLOT Axelle, DST de la CC de Retz en Valois, a.hiblot@retzenvalois.fr
- Mme ZELER Aurore, Animatrice CTEC Petit cycle de l'eau, CA de la région de Château Thierry, aurore.zeler@carct.fr
- M. CARION Denis, Conseillers communautaires, CC de Retz en Valois, commune-dammard@wanadoo.fr
- M. MARCHAL Philippe, Vice-Président de la CC de Charly sur Marne, marchal.p@hotmail.fr
- M. BARJAVEL Guy, Chargé de missions, CC de Charly sur Marne, g.barjavel@c4charly.fr
- M. BLIN Maxime, Chargé de développement, CC d'Oulchy le Château, environnement@cc-oulchylechateau.fr
- M. SELLIER Nicolas, SOGETI Ingenierie Infra, nicolas.sellier@sogeti-ingenierie.fr

Etaient excusés :

- M. FRIMIN David, Responsable départemental, CEN, d.frimin@cen-hautsdefrance.org
- M. GUIGNARD Barthélémy, Technicien eau potable, CC du Pays de l'Ourcq, barthelemy.guignard@paysdelourcq.fr
- Mme SUY Anne, Chargée de mission environnement, SPANC et déchets, CC du Pays de l'Ourcq, anne.suy@paysdelourcq.fr
- M. ALAVOINE Jean-François, Chef-adjoint du service départemental de l'Aisne, OFB, jean-francois.alavoine@ofb.gouv.fr

Etaient absents :

- M. LEMOINE Cyril, Conseiller Erosion Ruissellement Inondation, CA02, cyril.lemoine@aisne.chambagri.fr
- Mme IVANOFF Maryse, Chargé d'opérations, Agence de l'eau Seine Normandie, ivanoff.maryse@aesn.fr
- Mme LELIEVRE Anne-France, DDT de l'Aisne, anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr
- M. SANTUNE Vincent, Directeur du CEN v.santune@cen-hautsdefrance.org

- M. HAY Étienne, Président du CA de la région de Château Thierry, etienne.hay@carct.fr
- Mme GREFF Bénédicte, Chef de service eau, CA de la région de Château Thierry, benedicte.greff@carct.fr
- Mme BOUDOIT Catherine, Conseiller communautaire, CC du Pays de l'Ourcq, boudot.4cat@gmail.com
- Mme KRAUSCH Isabelle, Conseiller communautaire, CC du Pays de l'Ourcq, deretec@free.fr
- M. MUZART Hervé, Président de la CC Oulchy-le-Château, hervemuzart02@gmail.com
- M. DE MONTESQUIOU Alexandre, Président du CC Retz-en-Valois, president.cc@retzenvalois.fr
- M. EELBODE Pierre, CC Retz-en-Valois, ccpo@paysdelourcq.fr
- Mme CLOBOURSE Elisabeth, Présidente de la CC Canton de Charly-sur-Marne, elisabeth.clobourse@wanadoo.fr

SOGETI INGENIERIE Infra
387, rue des Champs - BP 509 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex
Tél. :02.35.59.49.39 - Fax : 02.35.59.84.94
www.sogeti-ingenierie.fr Certifié ISO 9001 (ed.2000)

1 - CONTEXTE

La Directive Cadre Européenne pour l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 et le SDAGE Seine-Normandie engagent à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines d'ici 2027. Dans cette perspective et depuis la prise de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon et ses partenaires (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil départemental de l'Aisne, ...) œuvrent à la réalisation d'actions visant à améliorer la qualité des cours d'eau et contribuer à l'atteinte de ses objectifs sur son territoire.

À la suite des forts épisodes de pluies de 2021, l'ensemble du département de l'Aisne a été touché par des ruissellements et coulées de boue. Le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon a été sollicité entre juillet et septembre par plusieurs communes (Longpont, Saponay, Neuilly-Saint-Front, Chézy-en-Orxois, Montigny-l'Allier, Latilly, Brumetz, Belleau, Sommelans, Saint-Gengoulph, Monthiers, Hautevesnes, Etrépilly, Bonnesvalyn, Faverolles). Dans la plupart des cas, les ruissellements les plus sévères ont émané de cultures de printemps. Face à l'intensité et la répétition des phénomènes, le syndicat n'a pu que constater les dégâts.

Les incidences des coulées de boue sont nombreuses, et génèrent des coûts de remise en état important.

En effet, **les impacts concernent** :

- **les cours d'eau et zones humides** (altération de la qualité de l'eau, désordres hydromorphologiques, envasement des cours d'eau...);
- **la perte du capital sol** avec l'érosion des parcelles agricoles ;
- **le patrimoine bâti** (dégradation d'habitations...) et les réseaux de transports (dégradation de routes, ...).

Pour faire face à une problématique de plus en plus récurrente, le syndicat a décidé de lancer une étude pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur une partie importante du territoire du syndicat. En effet, des études ont déjà été réalisées sur le bassin versant amont de l'Ourcq et sur l'Ordrimouille et ne sont donc pas à reprendre.

Le périmètre de la présente étude concerne ainsi le bassin versant du Clignon, de la Savière, du ru d'Allan et la partie aval de l'Ourcq. Celui-ci couvre ainsi une surface de **53 000 ha** sur le territoire de tout ou partie de **76 communes**.

Les objectifs de cette étude sont :

- **Objectif 1** : obtenir un état des lieux et un diagnostic complet sur le périmètre de l'Ourcq aval :
 - ✓ Évaluer la qualité des milieux aquatiques et la comparer aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, évaluer l'impact des travaux déjà conduits, caractériser et localiser les zones humides connues à ce jour ;
 - ✓ Étudier l'occupation du sol et les activités et en déterminer les impacts sur les milieux et l'hydraulique du territoire ;
 - ✓ Analyser l'incidence des problématiques de ruissellement et d'érosion sur les milieux aquatiques et humides du territoire (hydromorphologie, frayères, milieux humides, sources...), sur l'aléa coulée de boue et la biodiversité ;
- **Objectif 2** : établir une priorisation des sous bassins versants sur tout le périmètre de l'Ourcq aval :
 - ✓ Hiérarchiser les sous bassins versants du territoire au regard des enjeux (milieux, aléa coulée de boue), ainsi que des risques sur les biens et les personnes ;
 - ✓ Définir des zones prioritaires d'actions relatives à l'érosion-ruissellement.

- **Objectif 3** : établir un programme d'actions en vue d'une réduction des ruissellements/érosion reposant par ordre de priorité sur :
 - ✓ L'évolution des pratiques agricoles (couvert végétal, travail du sol...);
 - ✓ Proposition d'aménagements d'hydraulique douce multifonctionnels (limitations des écoulements, biodiversité...) en milieu rural ;
 - ✓ Proposition d'aménagements régulateurs (digues, barrages filtrants, fossé à redents....) ;
 - ✓ Propositions d'aménagements et stockage (bassin tampon, mare....).

Cette étude permettra au syndicat d'intervenir sur plusieurs années dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Générale.

Cette étude s'inscrit ainsi dans une **dynamique des territoires** où les pratiques agricoles évoluent, où l'interface entre zones urbaines et agricoles ainsi que l'imperméabilisation des sols continuent de s'accroître.

Un moyen de diminuer ces risques de ruissellement, d'érosion, d'inondation et de contamination de la ressource en eau consiste à **favoriser les aménagements parcelaires permettant de ralentir les écoulements et d'épurer l'eau avant infiltration vers la nappe souterraine et vers les cours d'eau**. La mise en place d'aménagement d'hydraulique douce répond à cette problématique : mares, bandes enherbées, haies, talus, fascines, noues, zones tampons...

Cette étude devra être conforme aux exigences nationales du Grenelle de l'environnement ainsi que des exigences européennes de la Directive Cadre sur l'Eau, retranscrites au niveau du bassin Seine-Normandie à travers le nouveau SDAGE.

L'étude permettra également de **sensibiliser les élus et exploitants agricoles** à un ensemble de pratiques respectueuses de l'environnement et compatibles avec un objectif de reconquêtes de la qualité de l'eau sur l'hydrosystème général du territoire.

2 – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- présentation de la méthodologie de l'étude et du planning d'intervention,
- questions diverses.

Le présent compte rendu ne reprend que l'essentiel des éléments présentés en réunion en mettant l'accent sur les remarques formulées par le comité de pilotage. L'ensemble des points précis abordés en réunion figurent dans le diaporama de présentation annexé au présent compte rendu.

3 – DEROULEMENT DE LA REUNION

M. LEVEQUE remercie les membres du comité de pilotage présents à la réunion.

M. SELLIER présente le bureau d'études SOGETI et l'équipe en charge de l'étude. Il détaille ensuite la méthodologie de l'étude : limites de la zone d'étude et phasage. Il indique ensuite les investigations qui vont être réalisées lors des différentes phases :

⇒ phase 1 : état des lieux :

- mise en place des fonds de plan cartographiques et du SIG (cadastre digitalisé, BD Ortho, Scan 25 IGN),
- recueil du RPG - ces données ont déjà été fournies par l'Union des syndicats,
- recueil des données existantes (notamment études existantes et données SIG),
- photo-interprétations (clichés des années 2013, 2018 et 2021),
- recueil des données suites aux enquêtes déjà réalisées par le Syndicat suite aux dysfonctionnements de 2021,
- investigations de terrain ponctuelles,
- RDV individuels auprès des élus des communes en présence de personnes connaissant bien le territoire (exploitants agricoles, « anciens de la commune », ...),
- restitution d'un mémoire technique d'état des lieux, des cartographies de synthèse et de cartographies détaillées de l'état des lieux, de tableaux des dysfonctionnements et de fiches de synthèse à l'échelle de chaque commune,

⇒ phase 2 : priorisation des sous bassins versants :

Priorisation des sous bassins versants du territoire en fonction de différents critères :

- les limites topographiques,
- les limites des masses d'eaux superficielles, des cours d'eau principaux et de leurs affluents en fonction des enjeux de qualité d'eau,
- les limites des masses d'eau souterraines et des bassins d'alimentation des captages d'eau potable en fonction des enjeux de qualité d'eau,
- l'impact des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur les masses d'eau précédemment cités,
- les axes de thalweg, notamment ceux à l'origine de coulées de boues,
- les dysfonctionnements identifiés et degrés d'importance en fonction des enjeux (zones d'inondation, ravine, ...).

Un croisement de toutes ces informations sera réalisé pour effectuer une hiérarchisation permettant de définir les priorités d'intervention pour chaque bassin versant.

Cela permettra de réaliser le choix de 8 bassins versants prioritaires qui feront l'objet d'une étude plus poussée en phase 3 afin de définir un programme d'aménagements.

⇒ phase 3 : programme d'actions

L'étude se poursuivra en phase 3 par une étude approfondie sur 8 sous bassins versants prioritaires permettant de définir un programme d'actions opérationnel.

Les investigations suivantes seront menées :

- Etablissement d'une liste des exploitants agricoles concernés (nom, prénom, adresse, N° de téléphone),
- RDV individuels avec les exploitants agricoles permettant de couvrir au minimum 80 % de la SAU (localisation du parcellaire, description des pratiques culturales, description du fonctionnement hydrologique à l'échelle de chaque parcelle et des dysfonctionnements, réflexion sur les propositions d'aménagements d'hydraulique douce),
- Investigations de terrain approfondies à pied permettant de valider l'état des lieux et d'énoncer les propositions d'aménagement d'hydraulique douce.

Cette troisième phase doit permettre à SOGETI de formuler des propositions d'actions répondants aux objectifs de lutte contre le ruissellement, l'érosion, les inondations et la protection de la ressource en eau pour :

- protéger les biens et les personnes (inondations et coulées de boue),
- protéger la ressource en eaux (apport de limons et pesticides),
- garder la terre fertile dans les parcelles.

Les types d'aménagements seront les suivants :

- Enherbement dans les fonds de vallon, bas de parcelle, coins de parcelle enherbés,
- Noues simples, noues à redents, haies simples, haies sur talus, talus busé,
- Fascines,
- Réaménagement de mares.

M. SELLIER présente ensuite le planning de déroulement de l'étude et des réunions du comité de pilotage.

⇒ Tranche optionnelle établissement du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur les 8 sous bassins versants prioritaires

M. SELLIER indique que la DIG permettra :

- **de se substituer aux maîtres d'ouvrage particuliers** dans le cadre de l'aménagement d'un bassin versant tel que celui étudié, et d'intervenir sur leurs parcelles,
- **d'autoriser l'investissement de fonds publics sur les terrains privés.**

4 – REMARQUES DU COMITE DE PILOTAGE

M. LEVEQUE indique qu'il est important que des personnes connaissant bien le territoire, notamment des « anciens » soient associés lors des RDV dans chaque commune. M. SELLIER indique qu'il accordera en effet une importance toute particulière à ces RDV en mairie et qu'il demandera la présence de personnes connaissant bien la commune lors de la prise de RDV. Mme CAQUARD dispose de la connaissance de certaines personnes ressource qu'elle communiquera à SOGETI.

M. PHILIPON soulève le problème du manque d'entretien des cours d'eau et notamment de la présence d'embâcles qui occasionnent un débordement des cours d'eau et qui sont ainsi à l'origine d'inondations. Mme CAQUARD indique que des travaux sont menés sur les cours d'eau dans le cadre des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien. M. LEVEQUE indique que le volet entretien est important à prendre en compte, mais qu'il est de moins en moins subventionné. M. ERNEST indique qu'il est important que les élus remontent cette information afin que cela puisse être étudié pour le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau. Il indique effectivement que les taux d'aide sur l'entretien ne seront peut-être pas garantis dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'Eau.

M. PHILIPON indique qu'il serait souhaitable d'associer la chambre d'agriculture à la démarche. Mme DWORNIK indique qu'un technicien de la chambre d'agriculture a été convié à cette réunion.

M. PHILIPPON indique qu'il pourra fournir à SOGETI des photos des inondations de la commune d'Ancienville.

M. SELLIER demande quelles sont les études antérieures qui ont été réalisées sur le territoire afin d'en prendre connaissance avant les RDV en mairie. Mme DWORNIK enverra les données de l'étude du bassin versant du Clignon amont réalisée récemment. M. SELLIER indique qu'il dispose déjà des données de l'étude réalisée sur le bassin versant du Gorgeat.

Mme ZELER indique que la Communauté d'Agglomération de Château Thierry mandate actuellement un bureau d'études pour réaliser son schéma de gestion des eaux pluviales. Des échanges de données pourront ainsi avoir lieu, notamment les couches SIG des réseaux d'eaux pluviales afin de les intégrer à la présente étude. Ces données devraient être disponibles vers le mois de juin. De son côté, le syndicat transmettra les données issues de la présente étude et qui pourraient être utiles pour l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales.

M. SELLIER demande aux autres EPCI présentes si elles disposent de plans de leurs réseaux d'eaux pluviales. Mme HIBLOT, M. BARJAVEL et M. BLIN indiquent que ces données existent sur leurs territoires et pourront être fournies à SOGETI.

M. SELLIER demande également si chaque EPCI dispose des heures d'ouverture et des coordonnées des maires des communes de leur territoire. En effet, M. SELLIER indique que les prises de RDV ne sont pas toujours aisées pour des petites communes qui sont parfois ouvertes qu'une à deux heures par semaine. Ces données seront ainsi fournies à SOGETI.

Concernant l'information de chaque commune, le Syndicat enverra un courrier explicatif ainsi que le questionnaire qui sera rempli avec le bureau d'études lors du RDV en mairie. Cet envoi sera réalisé par mail et par courrier.

Les représentants des EPCI demandent à être informés des prises de RDV dans chaque mairie. M. SELLIER indique qu'il enverra au syndicat et à chaque communauté de communes le planning des RDV afin que chacun puisse y participer s'il le souhaite.

M. BARJAVEL demande de distinguer les inondations sur les zones à forts enjeux (hôpital, école, crèche ...).

Mme DWORNIK précise que le Syndicat dispose de la compétence ruissellement et érosion dans le but de protéger la ressource en eaux superficielles et souterraines et que l'étude a été

financée dans ce cadre. Les aménagements pourront néanmoins avoir un double objectif en préservant également les biens et les personnes contre les inondations.

M. SELLIER tient à préciser qu'il faut garder à l'esprit que les aménagements d'hydraulique douce sont des petits aménagements qui permettent de :

- ralentir les écoulements le plus en amont possible au bas des parcelles
- favoriser la sédimentation, l'infiltration et la dépollution

M. SELLIER indique que les aménagements d'hydraulique douce ont un intérêt limité sur le stockage des volumes d'eau et l'abattement des débits de pointe à l'origine des inondations lors de pluies très importantes. La lutte contre les inondations nécessite souvent la création d'ouvrages plus conséquents (bassins de rétention).

M. ERNEST indique que les aménagements d'hydraulique douce sont susceptibles de bénéficier de subvention à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau. Les ouvrages de rétention structurants peuvent bénéficier d'un taux d'aide de 40 % s'ils ont un intérêt pour les objectifs du SDAGE (protection de la ressource en eaux superficielles ou souterraines). M. ERNEST tient néanmoins à préciser que l'on ne peut pas oublier l'aspect biens et personnes qui est souvent important et indissociable de l'aspect protection de la ressource en eau.

M. PHILIPON demande comment seront étudiés les dysfonctionnements ponctuels et les propositions d'actions correspondantes lorsqu'ils n'entrent pas dans le cadre de l'étude d'un bassin versant prioritaire étudié en phase 3. Cela peut notamment être le cas sur un tout petit bassin versant ou même parfois un problème ayant pour origine un ruissellement provenant d'une seule parcelle. M. PHILIPON demande également ce qui sera répondu aux communes dont les sous bassins versants n'ont pas été choisis (considéré comme priorité moyenne).

Mme DWORNIK indique que dans ce cas, les techniciens du syndicat et/ou de l'union des syndicats seront en mesure d'étudier une solution ponctuelle avec l'exploitant / propriétaire concerné. Également, des études pourront être lancées pour les autres sous bassins versants, après que les études à priorités fortes soient réalisées.

Mme CAQUARD indique que suivant les solutions proposées, les travaux pourront être réalisés en régie par le syndicat.

M. LEVEQUE indique que le choix des bassins versants prioritaires étudiés en phase 3 sera proposé par SOGETI à la suite de leur hiérarchisation en fonction des enjeux et que le choix définitif sera validé par le comité de pilotage. M. LEVEQUE tient à préciser qu'aucun territoire ne sera laissé de côté s'il s'avère qu'il y a plus de 8 sous bassins versants prioritaires à étudier. Un avenant pourra alors être proposé si nécessaire pour étudier davantage de sous bassins versants à enjeux forts si le cas se présente et cela pourra être réalisé sur 1 ou 2 ans.

M. LEVEQUE tient également à préciser que pour les sous bassins versants à priorité moyenne, cela dépendra surtout des moyens financiers du syndicat (difficulté à pouvoir lancer plusieurs études de conception en même temps).

Il est demandé à SOGETI de commencer les RDV en mairies par les communes de la CA de Château Thierry afin de pouvoir fournir plus rapidement les données nécessaires à l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales.

Le planning de déroulement de l'étude est fixé comme il suit :

- rencontres avec les élus des communes et personnes ressources : entre mars et juin 2024
- rendu des phases 1 et 2 : état des lieux et priorisation des sous bassins versants : juillet ou septembre en fonction de l'avancée de l'étude
- rencontres des exploitants agricoles et investigations de terrain sur les bassins versants prioritaires : automne / hiver 2024/2025

- rendu de la phase 3 : propositions d'actions sur les 8 sous bassins versants prioritaires : début du printemps 2025.

Ce planning a été calé afin de pouvoir effectuer les RDV auprès des élus des communes et exploitants agricoles lorsque ces derniers ont moins de travaux dans les parcelles et sont davantage disponibles (avant ou après les récoltes de l'été, avant et après les semis d'automne). Les investigations de terrain doivent également être réalisées en périodes propices à l'observation des ruissellements, c'est à dire entre le mois de novembre et le mois de février lorsque la végétation est peu développée.

Les intervenants auront la possibilité de faire leurs observations sur le contenu du présent compte rendu dans les 8 jours qui suivront son envoi. S'il n'est pas fait d'observation dans ce délai, le compte rendu est réputé accepté.

Fait à SOGETI Ingénierie Infra,
Bois Guillaume,
Le 23 janvier 2024

Validé le 24/01/2024 par l'Union des syndicats

Annexe – diaporama de présentation